PRÉFÈTE
DE LA SOMME

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 20/07/2022

**INFLUENZA AVIAIRE : préparation de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau**

L'influenza aviaire est présente sur le littoral samarien depuis la mi-mai.

Afin de préparer l'ouverture de la chasse au gibier d'eau le samedi 6 août prochain, le sous-préfet d'Abbeville, a réuni lundi 18 juillet 2022, en sous-préfecture d'Abbeville, la direction départementale de la protection des populations (DDPP), la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), l'office français de la biodiversité (OFB) la gendarmerie et la fédération des chasseurs de la Somme (FDC) ainsi que les représentants des associations de chasse sur le domaine public maritime.

Lors de cette réunion, il a été décidé de permettre le transport et l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau sous certaines conditions notamment de déclaration des appelants auprès de la FDC et dans le respect strict des mesures de biosécurité. Ceci afin de garantir la maîtrise du risque de diffusion de l'infection des animaux sauvages vers les animaux domestiques.

Ces restrictions sanitaires ne s'appliquent que dans les communes situées en zone de contrôle temporaire (ZCT).

Par ailleurs, après avoir touché tout d'abord les goélands sur le littoral, le virus a été décelé sur d'autres espèces (mouette, fou de bassan mais aussi héron, cygne et canard).

La découverte d'un cygne mort infecté par le virus à Cléry-sur-Somme a amené la préfète à prendre un arrêté déterminant une ZCT dans les terres comprenant les communes de : Allaines, Biaches, Bouchavesnes-Bergen, Cléry-sur-Somme, Curlu, Feuillères, Flaucourt, Frise, Hem-Monacu, Herbecourt, Maurepas et Péronne.

**Service communication et représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

PrefectureSomme @Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens